

Comment exploiter l'oeuvre audiovisuelle ?

VERSION

7/12/2022

ACCESSIBILITÉ

Formation dispensée en français

DÉLAI D'ACCÈS

La tenue de la formation sera confirmée aux participants inscrits 2 semaines avant le début de celle-ci si le nombre minimum de participants à la formation est atteint (minimum : 6 personnes)

OBJECTIF

Une formation juridique pour acquérir les connaissances utiles pour protéger les créations audiovisuelles et savoir comment négocier et sécuriser l'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle.

PUBLIC VISÉ & PRÉREQUIS

Formation ouverte à tout professionnel travaillant dans le secteur de la culture, des médias et du numérique. Bilan de positionnement sur demande. Aucun pré-requis n'est demandé.

INTERVENANTS

Camille DOMANGE

Fondateur,
CDO Avocat

Camille DOMANGE est Avocat à la Cour et Président de la société d'avocats CDO. Professionnel confirmé dans les domaines du numérique, de la culture et des médias, Camille DOMANGE a été jusqu'en 2019 Group General Counsel & Public Affairs Director du Groupe média EndemolShine France qu'il avait rejoint en 2014 en tant que Directeur Juridique du Groupe Endemol France. Il avait été précédemment Chef du Département des Politiques Numériques au Ministère français de la Culture et de la Communication qu'il avait rejoint en 2009 après avoir travaillé au sein de cabinets d'avocats d'affaires et de conseils internationaux. En parallèle de ses activités, il enseigne dans ses domaines de spécialité au sein de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne et de l'Ecole de Management des Industries Culturelles. Il est également membre du Conseil d'Administration de l'AFDIT (Association Française du Droit de l'Informatique et des Télécommunications).

MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Une journée de formation en salle comprenant des exposés théoriques ainsi que des études de cas concrets. Les cours sont dispensés à l'aide d'un d'un partage d'écran sur une plateforme de vidéo conférence interactive (sondages en temps réel, quizz, et nombreuses interactions avec les participants). Pédagogie active et participative.

SUIVI & ÉVALUATIONS

Envoi de la présentation de l'intervenant. Feuilles de présence. Fiches d'évaluation remises en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation et évaluation via un QCM.

OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique de la protection des créations audiovisuelles
- Comprendre le cadre juridique du droit à l'image
- Sécuriser le cadre d'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle
- Négocier son contrat avec un diffuseur

DATES

15 février 2023

DURÉE

6h réparties sur 1 journée

TARIF

600€ HT.



Comment exploiter l'oeuvre audiovisuelle ?

PROGRAMME

09h30 - 13h00

Cerner le cadre juridique de la protection des créations intellectuelles audiovisuelles :

- Identifier une oeuvre protégeable ;
- Comprendre La titularité des droits d'auteur ;
- Appréhender les droits voisins du droit d'auteur : artiste interprète, producteur de phonogramme et de vidéogramme et entreprises audiovisuelles ;
- Analyser les prérogatives conférées par le droit d'auteur ;
- Étude de cas : la protection du format audiovisuel à travers l'analyse de la jurisprudence récente.

Cerner le cadre juridique du droit à l'image :

- La notion de droit à l'image et du droit au respect de la vie privée ;
- Réaliser des captations audiovisuelles ;
- Connaître les conditions de diffusion de brefs extraits ;
- Droit à l'image des biens mobiliers et immobiliers ;

14h30 - 18h00

Sécuriser l'exploitation directe de l'oeuvre audiovisuelle

- Reperer et comprendre les conditions de cession : formalisme, étendue des droits cédés, destination, durée de la cession et lieu d'exploitation des droits ;
- Etre capable de statuer sur la rémunération de l'auteur ;
- Connaître les clauses de la garantie de jouissance paisible ;
- Optimiser la protection de l'oeuvre audiovisuelle.

Négocier le cadre d'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle :

- Faire la distinction entre le régime du droit de diffusion et du droit d'exploitation audiovisuelle ;
- Etablir une stratégie de négociation et négocier les conditions essentielles de vente et d'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle ;
- Appréhender les clauses clés des contrats avec les diffuseurs.